

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 15 décembre 2020**

*L'an deux mil vingt, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.*

*Date de convocation du Conseil municipal : 10/12/2020*

*Date d'affichage : 10/12/2020*

**Sont présents** : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Rémi ROLLIN, Virginie LEGER, Pascal GERMAIN, Aurore COUTHIER, Julien GAUTHEY, Hervé DUMOULIN, Renaud MAURER, Loren PARIS

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric LECLERCQ

**Absente excusée** : Christine GRUERE-DUBREUIL

**Procuration** : de Christine GRUERE-DUBREUIL donnée à Gilles ARPAILLANGES

oOoOoOoOo

### **I - Bail de location de terres communales « Friches de Charmois » : renouvellement du bail**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bail conclu le 15/11/2011 avec Monsieur Thomas DEMOULIN, domicilié Ferme de la Lauvinière à Ruffey les Beaune, arrive à échéance.

Monsieur Thomas DEMOULIN souhaite poursuivre son activité d'exploitation des parcelles appartenant à la Commune suivant une surface d'environ 11 hectares 50 ares, situées au lieu dit « Friches de Charmois »

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

- ✚ Décide de renouveler le bail sur les terres communales dites « Friches de Charmois » à Monsieur Thomas DEMOULIN
- ✚ Durée de location est fixée à 3 – 6 – 9 années consécutives à compter du 15 novembre 2020
- ✚ Surface cultivable louée : 11 ha 50 ares sans garantie de contenance
- ✚ Conditions : statut habituel avec un fermage annuel de 70 € l'hectare ; ledit fermage sera révisé chaque année suivant l'indice national des fermages agricoles
- ✚ Autorise le Maire a signer les actes correspondants au bail

### **II - C.E.N - Engagement dans la gestion conservatoire « Sur Forêts »**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'afin de poursuivre la mise en place des mesures de compensation au lieu dit « Sur Forêts » suivant l'Arrêté Préfectoral du 02/09/2019, il est nécessaire de prévoir la signature d'un bail avec le C.E.N de Bourgogne dont l'objectif est d'assurer la permanence de la gestion conservatoire de l'espace.

Le Maire présente les principales différences entre l'Obligation Réelle Environnementale et le bail emphytéotique.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- ✚ Décide de retenir L'Obligation Réelle Environnementale (O.R.E) comme contrat d'engagement avec le C.E.N de Bourgogne suivant une durée de 30 années
- ✚ Autorise le Maire à effectuer les démarches auprès du Notaire afin de contractualiser par acte authentique l'Obligation Réelle Environnementale avec le C.E.N de Bourgogne

### **III - Chemin des Noirets**

Le Maire présente au Conseil le plan d'alignement établi par Techniques TOPO, Géomètre expert, afin de prévoir la création d'un fossé le long du chemin pour éviter sa dégradation par l'érosion. L'objectif est de protéger le chemin qui subit actuellement un fort ruissellement des eaux pluviales.

Il est décidé de prévoir une réunion sur le terrain pour envisager une solution pérenne.

### **IV - Réfection de la Salle Pavelot**

Le Maire informe le Conseil de l'avancée du dossier. L'appel d'offres concernant les travaux sera mis en ligne par dématérialisation jeudi prochain.

Le Maire présente l'état des emprunts de la Commune afin d'envisager le financement sur le Budget 2021.

### **V - Subvention exceptionnelle**

- Le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide exceptionnelle de cent euros (100 €) à Monsieur Enzo Peugeot afin de participer au financement de son sport le Karting dont les résultats sont remarquables et salués par l'ensemble du Conseil.
- Le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide exceptionnelle de quatre cents euros (400 €) à l'Association Maison Jacques Copeau pour participer aux frais engagés lors des journées du patrimoine.

### **VI - Maison Copeau**

Le Maire informe le Conseil, que suivant la dernière rencontre avec Mr Ivan Grinberg afin de faire un point sur l'évolution des projets de l'Association, Mr Grinberg a confirmé l'achat de l'habitation principale par l'Association Maison Jacques Copeau.

Le Maire rencontrera en janvier Mr Grinberg afin de suivre l'évolution du projet.

*Fait et délibéré*